



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

158^e session

Genève, 13-16 novembre 2012

Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules sur sa 158^e session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958
sur sa cinquante-deuxième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998
sur sa trente-sixième session**

**et du Comité d'administration de l'Accord de 1997
sur sa neuvième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules		
I. Participation	1	7
II. Déclarations liminaires	2–4	7
III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	5	8
IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour).....	6–18	9
A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)	6–15	9
B. Programme de travail, liste des documents et projet de calendrier des sessions pour 2013 (point 2.2 de l'ordre du jour).....	16	11
C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour).....	17	11
D. Publication et entrée en vigueur des Règlements, des Règles et des Règlements techniques mondiaux de la CEE, et de leurs amendements, et disponibilité des propositions dans les trois langues faisant foi des Accords de 1958, 1997 et 1998 (point 2.4 de l'ordre du jour)	18	11
V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	19–22	12
A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-septième session, 26-29 mars 2012) (point 3.1 de l'ordre du jour)	19	12
B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (102 ^e session, 16-20 avril 2012) (point 3.2 de l'ordre du jour).....	20	12
C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante et unième session, 21-25 mai 2012) (point 3.3 de l'ordre du jour).....	21	12
D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (point 3.4 de l'ordre du jour)	22	12
E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)	23–34	12
VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)	35–63	14
A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)	35	14
B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)	36–37	14
C. Mise au point d'une homologation de type internationale du véhicule complet (IWVTA) et participation des groupes de travail à cette tâche (point 4.3 de l'ordre du jour).....	38–39	14
D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)...	40	15

E.	Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)	41–42	15
F.	Proposition d'élaboration d'un Règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M ₁ et N ₁ (point 4.6 de l'ordre du jour)	43–44	16
G.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.7 de l'ordre du jour)	45–46	16
H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour).....	47–48	16
I.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.9 de l'ordre du jour)	49–51	17
J.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRPE (point 4.10 de l'ordre du jour)	52	17
K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.11 de l'ordre du jour)	53	17
L.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.12 de l'ordre du jour)	54–55	18
M.	Examen de projets de Règlements (point 4.13 de l'ordre du jour)	56–59	18
N.	Examen d'amendements à des projets de Règlements, proposés par le GRRF (point 4.14 de l'ordre du jour).....	60	18
O.	Examen d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP, à soumettre au vote conjointement avec le nouveau Règlement sur les systèmes de retenue pour enfants (point 4.15 de l'ordre du jour)	61	18
P.	Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.16 de l'ordre du jour)	62–63	19
VII.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)	64–65	19
	État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)	64–65	19
VIII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et/ou des RTM de l'ONU adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour).....	66–67	19
IX.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)...	68–69	20
	A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour).....	68	20
	B. Actualisation des Règles n ^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour).....	69	20
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	70–87	21
	A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)	70	21
	B. Méthode d'évaluation des véhicules peu polluants (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour)	71–72	21
	C. Suivi de la conférence sur les véhicules peu polluants (EFV) (point 8.3 de l'ordre du jour)	73	21

D.	Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour)	74	22
E.	État de la publication intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29): comment il fonctionne, comment y adhérer», dans les langues officielles des Nations Unies (point 8.5 de l'ordre du jour)	75	22
F.	Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux dessins, au calibrage et à l'entretien associées aux instruments d'essai visés dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour)	76	22
G.	Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du Plan mondial relatif à la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.7 de l'ordre du jour)	77	22
H.	Échange d'informations sur le contrôle de l'application légale en ce qui concerne les défauts et la non-conformité (point 8.8 de l'ordre du jour)	78-79	23
I.	Proposition d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.9 de l'ordre du jour)	80	23
J.	Rapport de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur le dialogue de Kazan concernant le secteur automobile (point 8.10 de l'ordre du jour)	81-83	23
K.	Transport de batteries électriques (point 8.11 de l'ordre du jour)	84	24
L.	Auto-évaluation des activités du Forum mondial au cours de la période 2012-2013 (point 8.12 de l'ordre du jour)	85	24
M.	Proposition concernant l'établissement d'un groupe informel de travail sur les prescriptions en matière de bilan environnemental et de propulsion applicables aux véhicules de la catégorie L (point 8.13 de l'ordre du jour)	86	24
N.	Élection du Bureau pour l'année 2013 (point 8.14 de l'ordre du jour)	87	24
XI.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)	88	25
 B. Comité d'administration de l'Accord de 1958			
XII.	Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)	89	25
XIII.	Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de Règlement – Vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)	90-91	25

C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)

XIV.	Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour).....	92	29
XV.	Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 13 de l'ordre du jour).....	93–95	29
A.	Proposition de rectificatif 2 à l'amendement 1 au RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 13.1 de l'ordre du jour).....	93	29
B.	Proposition d'amendement 1 au RTM n° 5 (Prescriptions mondiales harmonisées sur les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (OBD)) (point 13.2 de l'ordre du jour).....	94–95	29
XVI.	Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles (point 14 de l'ordre du jour).....	96	30
XVII.	Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour).....	97	30
XVIII.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (RTM) (point 16 de l'ordre du jour).....	98–107	30
A.	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 16.1 de l'ordre du jour).....	98	30
B.	RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.2 de l'ordre du jour).....	99	30
C.	RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 16.3 de l'ordre du jour).....	100	31
D.	RTM n° 12 (Commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles) (point 16.4 de l'ordre du jour).....	101	31
E.	Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (point 16.5 de l'ordre du jour).....	102	31
F.	Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour).....	103	31
G.	Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.7 de l'ordre du jour).....	104	31
H.	Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 16.8 de l'ordre du jour).....	105	32
I.	Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 16.9 de l'ordre du jour).....	106	32
J.	Projet de RTM sur les véhicules routiers peu bruyants (point 16.10 de l'ordre du jour).....	107	33

XIX.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s’engager ou se poursuivre (point 17 de l’ordre du jour).....	108–111	33
A.	Comptabilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l’ordre du jour)..	108	33
B.	Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l’ordre du jour).....	109	33
C.	Systèmes d’éclairage de la route (point 17.3 de l’ordre du jour).....	110	33
D.	Harmonisation des mannequins pour choc latéral (point 17.4 de l’ordre du jour)	111	33
XX.	Propositions relatives à l’élaboration de nouveaux RTM ou d’amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16, s’il y a lieu (point 18 de l’ordre du jour).....	112	34
XXI.	Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l’ordre du jour)	113–114	34
XXII.	Rapports sur la transposition des RTM et de leurs amendements dans la législation nationale/régionale (point 20 de l’ordre du jour).....	115–116	34
XXIII.	Questions diverses (point 21 de l’ordre du jour).....	117	35

D. Comité d’administration de l’Accord de 1997

XXIV.	Comité d’administration (AC.4) et élection du Bureau pour l’année 2013 (point 22 de l’ordre du jour).....	118	35
XXV.	Questions diverses (point 23 de l’ordre du jour).....	119	35

Annexes

I.	Liste des documents informels (WP.29-158-...) distribués lors de la 158 ^e session		36
II.	Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires pour l’année 2013.....		39
III.	Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2012/124 adoptés par le WP.29 et l’AC.3 (voir par. 76 et 117).....		42
IV.	Plan de la Commission économique pour l’Europe pour la mise en œuvre de la Décennie d’action des Nations Unies pour la sécurité routière (2011-2020).....		43
V.	État de l’Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de règlements admissibles		50

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 158^e session du 13 au 16 novembre 2012, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie. Des représentants de l'Union européenne (UE) y ont également participé. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Association for Emission Control by Catalyst (AECC); Consumers International (CI); Comité international de l'inspection technique automobile (CITA); Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)¹; Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); Organisation internationale de normalisation (ISO); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA); et Union d'assistance technique pour l'automobile et la circulation routière (UNATAC). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) a également participé à la session.

II. Déclarations liminaires

2. La Directrice de la Division des transports a souhaité la bienvenue aux participants, en particulier à M. Torres, Directeur de la régulation économique au Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme de Colombie, qui participait pour la première fois aux travaux du Forum mondial WP.29. Elle a présenté M. F. Guichard, nouvel administrateur au sein de la Division. La Directrice a informé le Forum de l'état d'avancement de l'examen de la réforme de la CEE (voir par. 10 ci-après) et exprimé son espoir de voir les ressources de la Division des transports renforcées. Elle a rendu compte de la suite donnée à la Conférence Rio+20 et des préparatifs en vue de l'après-2015, appelant notamment de ses vœux un objectif de développement durable (ODD) relatif aux transports. La Directrice a également informé le WP.29 du communiqué de presse de l'Organisation mondiale de la Santé au sujet des émissions des moteurs diesel et réitéré sa demande que des informations soient communiquées au secrétariat (voir par. 11 ci-après) en vue de la préparation d'un document d'experts détaillé.

3. La Directrice a rappelé que la stratégie visant à favoriser les systèmes de transport intelligents (STI) était à l'ordre du jour du Comité des transports intérieurs (CTI) et elle a invité tous les représentants au WP.29 à participer à la table ronde organisée conjointement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) en juin 2013. Elle a rendu compte du dix-neuvième Congrès mondial sur les systèmes de transport intelligents

¹ Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4.).

qui s'est tenu à Vienne en octobre 2012 ainsi que de la session ministérielle. Elle a informé le WP.29 du manque de moyens budgétaires pour couvrir la quatrième année du contrat de M^{me} D. Schramm. Elle a ajouté que les efforts du secrétariat pour financer ce poste à l'aide de ressources extrabudgétaires s'étaient révélés infructueux. Elle a invité les représentants au WP.29 à envisager de fournir une assistance.

4. Concernant le projet «futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS)» qui porte sur l'élaboration d'un instrument permettant d'évaluer les émissions de CO₂ dans ce secteur avec un convertisseur conforme à la politique des transports, la Directrice a informé le WP.29 que cet instrument serait prêt d'ici à la fin janvier 2013 et que la phase pilote démarrerait immédiatement après. Elle a invité tous les représentants à participer à la deuxième Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, du 6 au 12 mai 2013. Plusieurs événements auront lieu au «Palais» et une collaboration a été établie à cet effet avec les Groupes de travail du WP.29 ainsi qu'avec d'autres partenaires intéressés. Elle a encouragé l'adoption des trois nouveaux Règlements de l'ONU qui figurent à l'ordre du jour de la présente réunion. Enfin, elle a aussi invité la présidence et les représentants du WP.29 à participer à la prochaine session du Comité des transports intérieurs et à la deuxième réunion des ministres des transports des pays de la région Europe-Asie.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1098 et document informel WP.29-158-20.

5. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1098) a été adopté avec les modifications suivantes:

a) Ajout et modification de points:

- 4.12.3 ECE/TRANS/WP.29/2012/127 Proposition de rectificatif 2 à la série 06 d'amendements au Règlement n° 83 (émissions des véhicules des catégories M₁ et N₁)
- 8.13 Proposition concernant l'établissement d'un groupe de travail informel sur les prescriptions en matière de bilan environnemental et de propulsion applicables aux véhicules de la catégorie L
- 8.14 Élection du Bureau pour l'année 2013
- 20. Rapports sur la transposition des RTM et de leurs amendements dans la législation nationale/régionale

b) Ajout ou modification de références à des documents concernant les points suivants:

- 3.4 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64/Add.1/Corr.1
- 4.7.2 *Modifier* le titre comme suit:
Proposition de complément 16 au Règlement n° 4 ...
- 4.7.12 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2012/73/Corr.1
- 4.9.7 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2012/102/Corr.1
- 4.10.1 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2012/103/Corr.1
- 4.11.1 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2012/110/Corr.1
- 4.13.3 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2012/53/Corr.1

- 7.1 *Remplacer* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.3/Amend.1
par ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.3
- 16.6 *Ajouter* ECE/TRANS//WP.29/2012/125
- c) Points ou documents reportés à une session ultérieure:
4.16.2
- d) Points supprimés de l'ordre du jour:
20. (Remplacé par le nouveau point 20 de l'ordre du jour mentionné au paragraphe a) ci-dessus)
- e) La liste des documents informels figure à l'annexe I du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)

6. La 110^e session du Comité de gestion, ayant à traiter de la coordination et de l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 12 novembre 2012, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du mandat et Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2), les Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRB (France), du GRE (Canada), du GRPE (Allemagne), du GRRF (Royaume-Uni), du GRSG (Italie) et des Comités d'administration/exécutif des trois accords administrés par le WP.29, les représentants de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le Vice-Président du WP.29 (France).

7. Le Comité de gestion (WP.29/AC.2) a examiné l'ordre du jour provisoire de la 158^e session du Forum mondial et a recommandé les modifications mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus. Il a aussi recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que les autres points relatifs à l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Il a également été recommandé que le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne se réunisse pas pendant la session en cours.

8. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la 159^e session du Forum mondial, qui devait se tenir à Genève du 12 au 15 mars 2013.

9. Le Comité de gestion a noté que le GRRF avait élu M. B. Frost (Royaume-Uni) comme Président pour la session de septembre 2012 et pour les deux sessions de 2013. Il a en outre noté que le GRB avait élu M. S. Ficheux (France) Président des sessions de 2013. Le Comité de gestion a recommandé que la candidature d'un représentant de la Fédération de Russie soit proposée pour assurer la vice-présidence du GRB.

10. Le Comité de gestion a pris note de l'état d'avancement de l'examen de la réforme de la CEE entrepris par le Comité exécutif de la CEE (EXCOM) et noté que la Commission devait achever ses délibérations à sa session d'avril 2013. Il a recommandé que les activités de transport, notamment celles relevant du Forum mondial, soient soutenues par les représentants des États membres.

11. Le Comité de gestion a pris note que la Division des transports avait demandé à s'entourer d'experts pour commenter les résultats d'une étude entreprise par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la cancérogénicité des émissions des moteurs diesel. Il s'est félicité de l'important travail déjà réalisé depuis 2001, même en l'absence de preuve médicale, pour mesurer et limiter les particules émises par les moteurs diesel et suivre l'évolution correspondante du Règlement de l'ONU sur les émissions des moteurs diesel. Il a été recommandé que le GRPE communique des données détaillées sur cette question en vue de leur inclusion dans l'ordre du jour de sa session de janvier 2013.

12. Le Comité de gestion a examiné la question d'une sangle guide qui a été homologuée en Hongrie en tant que système de retenue pour enfants en vertu du Règlement n° 44. Il a pris note que le GRSP était convenu du principe selon lequel une sangle guide devait être considérée comme une partie d'un système de retenue pour enfants et ne pouvait donc pas faire l'objet d'une homologation à titre isolé en tant que système de retenue pour enfants. Le Comité de gestion a en outre noté que le WP.29 avait entériné les décisions prises par le GRSP à ce sujet (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 35). Le représentant de l'Allemagne a proposé que cette question soit examinée lors de la session de décembre 2012 du GRSP avec l'autorité hongroise d'homologation de type, en vue de retirer l'homologation de type accordée à ce dispositif. Le Comité a recommandé qu'il en soit fait ainsi.

13. Le Comité de gestion a pris note que les croquis et les caractéristiques techniques des mannequins de type Q utilisés pour les essais prévus dans le projet de règlement sur les systèmes de retenue pour enfants pouvaient être consultés sur la page Web du groupe de travail informel des systèmes de retenue pour enfants (<https://www2.unece.org/wiki/display/trans/Q-Dummy+drawings>). Au moment de l'adoption du Règlement par le Forum mondial, le texte restreignant l'utilisation des croquis et des caractéristiques techniques devrait être supprimé des pages et téléchargé sur le site mentionné ci-dessus. Les croquis et les caractéristiques techniques étaient en cours d'examen par le groupe de travail informel pour tenir compte de la mise au point de la phase 2 du Règlement et l'adapter à la structure de la nouvelle Résolution mutuelle en vue d'un protocole de gestion des procédures relatives aux croquis, à l'étalonnage et à l'entretien, applicables au matériel d'essai visé dans les Règlements de l'ONU et dans les Règlements techniques mondiaux (RTM). Le Comité de gestion a recommandé que la note de bas de page du projet de Règlement ONU soit amendée en ce sens.

14. Le secrétariat a indiqué qu'il avait reçu une lettre de la Fédération européenne de la manutention, qui souhaiterait que certains Règlements contiennent des dispositions spéciales sur les grues mobiles. Cette requête s'inscrivait dans le cadre de la politique de l'Union européenne tendant à remplacer les directives techniques par un renvoi aux Règlements de l'ONU. Pour le moment, la plupart des Règlements de l'ONU ne traitent pas des engins mobiles non routiers (NRMM). Si tel devait être le cas, il en résulterait un surcroît de travail pour le Forum mondial et son secrétariat. Le représentant de l'Union européenne a fait savoir au Comité de gestion que cette question était en cours d'examen par la Commission européenne.

15. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 110^e session ainsi que ses recommandations.

B. Programme de travail, liste des documents et projet de calendrier des sessions pour 2013 (point 2.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/1/Rev.2; documents informels WP.29-158-01 et WP.29-158-02.

16. Le Forum mondial a pris note du programme de travail révisé et de la disponibilité des documents (ECE/TRANS/WP.29/2012/1/Rev.2). Les représentants siégeant au Forum ont été invités à réexaminer le programme et à communiquer au secrétariat toute modification qu'ils jugeraient nécessaire. Le secrétariat a présenté le projet de calendrier des sessions pour 2013 (WP.29-158-01). Le Président du GRE a demandé que la session d'octobre 2013 de son groupe soit retardée d'un jour. Le secrétariat a indiqué que cette demande avait été transmise aux services des conférences pour confirmation. (Note du secrétariat: cette modification n'a pas pu se faire.) On trouvera la version définitive du calendrier des sessions pour 2013 à l'annexe II du présent rapport. Le secrétariat a soumis le document WP.29-158-02 qui contient la liste des groupes de travail informels et des Groupes de travail relevant du WP.29. Le secrétaire a demandé aux présidents des Groupes de travail et des groupes de travail informels de mettre le document à jour en ce qui concerne la date d'expiration du mandat de chacun d'eux.

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-157-06.

17. Le Coprésident du groupe de travail informel sur les STI a rappelé au WP.29 que le document WP.29-157-06, portant sur les principes de conception et de commande des systèmes actifs d'aide à la conduite en vue d'harmoniser les prescriptions minimum, avait été transmis aux organes subsidiaires pour un examen détaillé. Le Forum mondial a pris note qu'aucune réunion du groupe de travail informel sur les systèmes de transport intelligents n'était programmée pour la session en cours. À la demande du Président du GRSG, le Forum mondial a décidé de repousser l'examen final de la version révisée du document à sa session de juin 2013.

D. Publication et entrée en vigueur des Règlements, des Règles et des Règlements techniques mondiaux de la CEE, et de leurs amendements, et disponibilité des propositions dans les trois langues faisant foi des Accords de 1958, 1997 et 1998 (point 2.4 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-158-03.

18. Le secrétariat a rendu compte au Forum mondial de la situation des versions d'ensemble (révisées) des Règlements (WP.29-158-03). Il a noté que, faute de ressources, les versions révisées étaient publiées avec un retard d'environ trois mois. Le Président a invité tous les représentants à venir en aide au secrétariat à ce sujet.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)

A. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (soixante-septième session, 26-29 mars 2012) (point 3.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRE/67.

19. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRE présenté lors de sa 157^e session (ECE/TRANS/WP.29/1097, par. 21 à 23) et il a approuvé ce rapport.

B. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (102^e session, 16-20 avril 2012) (point 3.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSG/81.

20. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSG présenté lors de sa 157^e session (ECE/TRANS/WP.29/1097, par. 24) et il a approuvé ce rapport.

C. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante et unième session, 21-25 mai 2012) (point 3.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/51.

21. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSP présenté lors de sa 157^e session (ECE/TRANS/WP.29/1097, par. 25 à 29) et il a approuvé ce rapport.

D. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (point 3.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64, Add.1 et Corr.1.

22. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRPE présenté lors de sa 157^e session (ECE/TRANS/WP.29/1097, par. 30 à 35) et il a approuvé ce rapport.

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)

1. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-sixième session, 3-5 septembre 2012) (point 3.5.1 de l'ordre du jour)

23. Le Président du GRB a fait part des résultats obtenus par le Groupe durant sa cinquante-sixième session (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: ECE/TRANS/WP.29/GRB/54).

24. Il a indiqué que le GRB avait chargé l'expert de la Commission européenne d'exercer la fonction d'ambassadeur du GRB pour les activités du WP.29 concernant l'IWVTA.

25. Le Forum mondial a noté que M. S. Ficheux (France) avait été élu Président du GRB pour les sessions de 2013.

**2. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(soixante-treizième session, 18-20 septembre 2012) (point 3.5.2 de l'ordre du jour)**

26. Le Président nouvellement élu du GRRF, M. B. Frost (Royaume-Uni), a informé le WP.29 des résultats obtenus par le Groupe durant sa soixante-treizième session (pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport de la session: document ECE/TRANS/WP.29/GRRF/73).

27. Le Forum mondial a noté que M. Frost (Royaume-Uni) avait été élu pour les sessions de 2013 et que M. Kubota (Japon) avait été élu Vice-Président du GRRF pour la même période. Le Président du GRRF a indiqué que son groupe de travail avait chargé l'expert de l'Espagne d'exercer la fonction d'ambassadeur du GRRF pour les activités du WP.29 concernant l'IWVTA.

28. Il a informé le WP.29 de la présentation faite au GRRF par le Japon au sujet de l'introduction de nouvelles dispositions concernant les systèmes de maintien dans la voie (LKAS) et d'aide au stationnement (PAS), soit en amendement le Règlement n° 79 (Équipement de direction) soit en élaborant un nouveau Règlement. Aucune proposition officielle n'a encore été faite et la question sera examinée plus avant par le GRRF sur la base d'une proposition concrète.

**3. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)
(103^e session, 2-5 octobre 2012) (point 3.5.3 de l'ordre du jour)**

29. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des résultats obtenus à la 103^e session du Groupe de travail (pour plus de détails voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/82).

30. Il a indiqué que le GRSG avait chargé l'expert de l'OICA d'exercer la fonction d'ambassadeur du GRE pour les activités du WP.29 concernant l'IWVTA.

31. Le WP.29 a noté que M. Erario (Italie) avait été réélu Président du GRSG pour 2013 et M. Matolsy (Hongrie) Vice-Président.

**4. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(soixante-huitième session, 16-18 octobre 2012)
(point 3.5.4 de l'ordre du jour)**

32. Le Président du GRE a rendu compte des travaux menés par le Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB) en matière de simplification des dispositions réglementaires concernant les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse et leur installation, ainsi que pour résoudre le problème de l'éblouissement et de la visibilité lors de la conduite de nuit, ce qui passe nécessairement par des systèmes de réglage automatique des feux.

33. Il a informé le WP.29 que le secrétaire du WP.1 avait rendu compte au GRE de l'état d'avancement de sa proposition (adoptée et soumise par le WP.29 au WP.1 il y a plusieurs sessions) visant à modifier la Convention de Vienne de 1968. Le Président du GRE a précisé que le WP.1 n'avait pas encore pris position au sujet de cette proposition et qu'il était en train de la reformuler. Il a souligné le souci du GRE que le retard mis à adopter certaines des dispositions les plus récentes des Règlements de l'ONU puisse créer des obstacles à la circulation routière internationale.

34. Le WP.29 a noté que le GRE avait chargé l'expert de la Commission européenne d'exercer la fonction d'ambassadeur du GRE pour les activités du WP.29 concernant l'IWVTA et que M. Gorzkowski (Canada) avait été réélu Président du GRE pour 2013.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)

35. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord de 1958. Toutes les modifications apportées au document d'origine sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.20) sont regroupées dans le document intitulé «Related list of modifications of the informal updated version of ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.20». Ces deux documents sont affichés sur le site Web du WP.29.

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)

1. Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour)

36. La représentante des États-Unis d'Amérique a indiqué que le processus visant à rendre publiques les normes privées n'avait pas encore été mené à son terme. Elle a proposé de faire le point à la prochaine session du WP.29.

2. Nouvelle approche de l'éclairage et de la signalisation lumineuse dans les Règlements de la CEE (point 4.2.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2012/119.

37. Le représentant du GTB a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2012/119, qui reflète la nouvelle approche adoptée pour les Règlements de la CEE en matière d'éclairage et de signalisation lumineuse. Tirant parti de l'introduction du document de référence horizontale dont le GRE avait commencé l'examen, ainsi que de la base de données pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) qu'un groupe de travail informel était en train d'élaborer, le GTB étudiait la possibilité de réduire le champ de travail du GRE et du WP.29. En fusionnant plusieurs Règlements de la CEE, le GRE pourrait être capable de concentrer ses travaux sur 11 Règlements au lieu des 41 actuels. Le WP.29 a approuvé les principes proposés par le GTB. À l'issue du débat, le WP.29 a chargé le GRE d'aller de l'avant et de mener ses travaux de manière à obtenir la meilleure efficacité possible. Il lui a demandé d'établir une feuille de route en tenant compte des ressources dont le GRE dispose.

C. Mise au point d'une homologation de type internationale du véhicule complet (IWVTA) et participation des groupes de travail à cette tâche (point 4.3 de l'ordre du jour)

38. Le représentant de la France, qui préside le groupe informel sur l'IWVTA, a rendu compte des progrès réalisés par son groupe et ses sous-groupes en matière de la révision de l'Accord de 1958 et d'élaboration du Règlement ONU n° 0. Il a annoncé que les deux sous-groupes avaient l'intention de se réunir à nouveau au Japon du 22 au 24 janvier 2013 pour aboutir à un avant-projet d'amendements à l'Accord de 1958 pour examen à la session de mars 2013 session du WP.29. Le Forum mondial a noté que le GRB, le GRE, le GRSP, le GRSC, le GRRF et le GRPE avaient désigné des représentants pour l'IWVTA.

Le représentant du Japon qui préside le sous-groupe sur le Règlement n° 0 a informé le WP.29 des résultats des discussions sur le mécanisme souple et les deux propositions présentées, qui diffèrent sensiblement par leur degré de souplesse. Le représentant de l'OACI a fait remarquer que si le groupe informel sur l'IWVTA avait confirmé que le concept d'IWVTA devait être souple, les deux approches abordées au sein du groupe informel étaient conformes à la révision envisagée de l'Accord de 1958. Le représentant de l'OACI préférait l'une des propositions parce qu'elle offrait plus de souplesse. Le Président de l'IWVTA a conclu qu'il fallait examiner plus avant les deux options en fonction des besoins de souplesse des Parties contractantes et des nouvelles Parties contractantes à l'Accord potentielles. Le représentant de l'UE a souligné la nécessité de respecter le calendrier.

39. Le représentant du Japon a présenté le document WP.29-158-26 dans lequel étaient proposés des amendements aux Règlements n°s 4, 34, 46 et 79. À l'issue de la discussion, le WP.29 a décidé, d'une manière générale, de commencer par introduire dans l'IWVTA les Règlements ne nécessitant aucun amendement ou ne nécessitant que des amendements mineurs, tout en tenant compte de l'importance de ces amendements. Le WP.29 a accepté de mettre l'accent, dans un deuxième temps, sur les Règlements nécessitant des amendements majeurs pour qu'un consensus soit possible. Le représentant du Japon a annoncé que toute proposition concrète d'amendements aux Règlements de l'ONU devrait être justifiée.

D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-158-26.

40. Le représentant de la France a indiqué que les membres du sous-groupe de l'IWVTA sur la révision de l'Accord de 1958 s'étaient mis d'accord sur les principaux objectifs. Il a précisé que la seule question encore en suspens sur la clause de sauvegarde devait être réglée en mars 2013 au plus tard.

E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/35 et WP.29-156-24.

41. Le Président du groupe informel chargé de la base de données DETA a rendu compte des travaux menés à bien par le groupe lors de sa réunion du 12 novembre 2012 à Genève. Il a retiré les documents ECE/TRANS/WP.29/2012/35 et WP.29-156-24. Il a annoncé que le groupe informel avait l'intention de présenter, pour examen par le WP.29 à sa session de mars 2013, un rapport intérimaire, comprenant une feuille de route actualisée, qui indique la voie à suivre pour progresser dans l'établissement de la base de données. Il a précisé que le groupe informel prévoyait de soumettre en temps voulu des propositions aux deux sous-groupes de l'IWVTA, pour examen en janvier 2013. Le représentant de l'OICA, se référant au document informel WP.29-150-20 et au document ECE/TRANS/WP.29/2010/143, a évoqué une possible simplification des marques.

42. Le Président du groupe a informé le WP.29 que la phase de test avait été lancée et que toutes les Parties contractantes intéressées pouvaient désormais accéder à la base de données DETA.

F. Proposition d'élaboration d'un Règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M₁ et N₁ (point 4.6 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/116; documents informels WP.29-158-24 et WP.29-158-25.

43. Le représentant de l'UE a présenté les documents WP.29-158-24 et WP.29-158-25 contenant des amendements au projet de Règlement (ECE/TRANS/WP.29/2012/116). Il a estimé que le règlement proposé pouvait entrer dans le champ de l'Accord de 1958 et concordait avec les intérêts d'autres Parties contractantes, dont la Fédération de Russie. Il souhaitait que cette proposition soit adoptée après un examen approfondi auquel le GRPE procéderait à sa prochaine session, en janvier 2013. Le représentant du Japon a estimé que ce règlement ne pouvait entrer dans le champ de l'Accord de 1958. Il a cependant indiqué que le Japon ne s'opposerait pas à la proposition.

44. Le Président du GRPE a suggéré d'examiner le document ECE/TRANS/WP.29/2012/116, ainsi que les documents WP.29-158-24 et WP.29-158-25, à la prochaine session du GRPE. Le Forum mondial a approuvé cette procédure.

G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.7 de l'ordre du jour)

45. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.7.1 à 4.7.24 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote.

46. Au titre du point 4.7.12 (Règlement ONU n° 48), *document ECE/TRANS/WP.29/2012/73, page 3, paragraphe 6.21.4.2.1*, supprimer la phrase entre crochets; *paragraphe 6.21.4.2.2.1, première ligne*, supprimer «à l'exclusion de la cabine». Au titre des points 4.7.12 (Règlement ONU n° 48) et 4.7.15 (Règlement ONU n° 53), le Forum mondial a demandé au secrétariat de distribuer les documents WP.29-158-07 et WP.29-158-10 sous des cotes officielles pour examen approfondi (en tant que rectificatifs) à sa session suivante.

H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSG (point 4.8 de l'ordre du jour)

47. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.8.1 à 4.8.10 de l'ordre du jour, et a recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix après que l'on y ait apporté les corrections mentionnées ci-après au paragraphe 48.

48. Point 4.8.2 de l'ordre du jour, Règlement ONU n° 46, document ECE/TRANS/WP.29/2012/87 (voir WP.29-158-08):

Paragraphe 15.2.1.1.1, tableau (rangées pour les véhicules des catégories N₂ et N₃), colonnes des rétroviseurs extérieurs des classes IV, V et VI, insérer (3 fois):

«En outre, conformément aux paragraphes 15.2.4.5.6 à 15.2.4.5.11 pour les véhicules sur lesquels la hauteur de montage du rétroviseur de la classe V est d'au moins 2,4 m (voir par. 15.2.4.5.12): le champ de vision prescrit (par. 15.2.4.5.6 à 15.2.4.5.9) peut être obtenu grâce à une combinaison de systèmes de vision directe et de vision indirecte (des classes IV, V et VI).».

Ajouter les nouveaux paragraphes 21.16 et 21.17, libellés comme suit:

- «21.16 Nonobstant les dispositions du paragraphe 21.15, les homologations de type accordées en vertu des précédentes séries d'amendements au présent Règlement, qui ne sont pas affectées par la série 04 d'amendements, demeurent valables et continuent d'être acceptées par les Parties contractantes appliquant le présent Règlement.
- 21.17 Les Parties contractantes appliquant le présent Règlement ne peuvent refuser d'accorder des extensions d'homologation pour des types de véhicules ou de dispositifs, qui ne sont pas affectés par la série 04 d'amendements, accordées en vertu de la série 03 d'amendements au présent Règlement.».

I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.9 de l'ordre du jour)

49. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.9.1 à 4.9.7 de l'ordre du jour et a recommandé de les soumettre pour vote à l'AC.1, après y avoir apporté les corrections mentionnées ci-après au paragraphe 50:

50. Point 4.9.7, Règlement ONU n° 100, document ECE/TRANS/WP.29/2012/102 (voir WP.29-158-06):

Page 5, nouveau paragraphe 3.1, modifier comme suit:

«3.1 Partie I: homologation d'un type de véhicule en ce qui concerne **sa sécurité électrique, y compris** le système à haute tension.».

51. Le représentant de l'OICA a fait part des préoccupations que pourrait susciter cette modification.

J. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRPE (point 4.10 de l'ordre du jour)

52. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.10.1 à 4.10.6 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise aux voix.

K. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRE (point 4.11 de l'ordre du jour)

53. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.11.1 et 4.11.2 de l'ordre du jour et recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix.

L. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.12 de l'ordre du jour)

54. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs présentés au titre des points 4.12.1 à 4.12.3 de l'ordre du jour et recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix après y avoir apporté les corrections mentionnées ci-après au paragraphe 55:

55. Point 4.12.1 de l'ordre du jour, Règlement ONU n° 90, document ECE/TRANS/WP.29/2012/117:

Annexe 11, paragraphe 4.2.1.2.1.2, modification sans objet en français.

Annexe 12, paragraphe 4.2.1.2.1.2, modification sans objet en français.

M. Examen de projets de Règlements (point 4.13 de l'ordre du jour)

56. Le Forum mondial a examiné les projets de Règlements au titre des points 4.13.1 à 4.13.3 de l'ordre du jour et recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix.

57. Au titre du point 4.13.2 de l'ordre du jour (projet de Règlement ONU concernant les systèmes AEBS), le représentant de la Fédération de Russie a retiré le document WP.29-158-12.

58. Au titre du point 4.13.3 de l'ordre du jour (projet de Règlement ONU sur les DRE), le WP.29 a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-158-27, en tant que rectificatif, sous une cote officielle, pour examen approfondi à sa session suivante, en mars 2013. Il a également décidé de renvoyer le document WP.29-158-22 au GRSP, pour examen approfondi à sa session suivante, en décembre 2012.

59. Le représentant du Japon a indiqué qu'une nouvelle proposition visant à inclure des dispositions relatives aux essais conçues pour permettre l'utilisation de chariots d'accélération avait été soumise pour faciliter l'application du Règlement ONU par son pays. Le représentant de l'UE a félicité le GRSP pour son élaboration du projet de Règlement ONU. Se référant au document WP.29-158-31, la représentante de Consumers International s'est félicitée de l'adoption du projet de Règlement ONU et a offert son appui pour la suite des travaux qui seront menés à ce sujet.

N. Examen d'amendements à des projets de Règlements, proposés par le GRRF (point 4.14 de l'ordre du jour)

60. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre du point 4.14.1 de l'ordre du jour et recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix. En ce qui concerne les éléments figurant entre crochets dans le document ECE/TRANS/WP.29/2011/93 et son amendement, le WP.29 a demandé au secrétariat d'appliquer l'accord auquel le Forum mondial était parvenu à sa 155^e session (voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/1093, par. 39). Le représentant de la Fédération de Russie a retiré le document WP.29-158-12.

O. Examen d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP, à soumettre au vote conjointement avec le nouveau Règlement sur les systèmes de retenue pour enfants (point 4.15 de l'ordre du jour)

61. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.15.1 et 4.15.2 de l'ordre du jour et recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix.

P. Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants soumises par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.16 de l'ordre du jour)

62. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.16.1 et 4.16.2 de l'ordre du jour et a décidé de reporter leur adoption à sa session suivante. Il a examiné les projets d'amendement présentés au titre du point 4.16.3 et a recommandé de les soumettre à l'AC.1 pour mise aux voix, après y avoir apporté les corrections mentionnées au paragraphe 63 ci-après:

63. Point 4.16.3, Règlement ONU n° 117, document ECE/TRANS/WP.29/2012/54 (voir WP.29-158-09):

Les amendements au paragraphe 4.2.6 sont supprimés.

Le nouveau paragraphe 4.2.6.1 est renuméroté 4.2.6 et modifié comme suit:

«**4.2.6** Le symbole "alpin" ("3 pics avec flocons de neige", conformément à la description qui en est donnée à l'appendice 1 de l'annexe 7) est apposé s'il s'agit d'un "pneumatique pour conditions de neige extrêmes".».

Paragraphes 6.1.2 et 6.1.3, dans les tableaux, supprimer les crochets et conserver les chiffres.

Annexe 7, amendement à l'appendice 1, modifier comme suit:

«Au minimum 15 mm de base et 15 mm de hauteur».

VII. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)

État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5/Amend.1 et document informel WP.29-158-05.

64. Le Forum mondial a pris note des nouvelles informations concernant l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5/Amend.1) et les priorités et questions sur lesquelles l'échange de vues devrait se poursuivre (WP.29-158-05).

65. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par le Comité exécutif (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et/ou des RTM de l'ONU adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-158-29 et WP.29-158-30.

66. La représentante des États-Unis d'Amérique a présenté le document WP.29-158-29, qui donnait des informations sur l'état des recherches effectuées aux États-Unis en ce qui concerne le «Véhicule de substitution pour les essais de choc (SSV)». Elle a ajouté que ces travaux de recherche se justifiaient compte tenu de la nécessité de faire progresser les systèmes de sécurité actifs en soumettant le véhicule en cause à des essais de choc contre

un véhicule de substitution roulant devant lui; cela contribue à éviter que la cible soit une source de variabilité lorsqu'il s'agit de procéder à des essais à un coût raisonnable. Des observations ont été faites concernant les possibilités de coopération et d'harmonisation sur le plan mondial. Pour conclure, la représentante des États-Unis d'Amérique a invité les parties intéressées à présenter d'autres observations ou suggestions.

67. Le représentant de l'Union européenne a présenté le Plan d'action pour une industrie automobile concurrentielle et viable en Europe (WP.29-158-30). Il a ajouté que ce plan d'action reposait sur quatre piliers: l'investissement en faveur des technologies évoluées et le financement de l'innovation; l'amélioration des conditions du marché; le renforcement de la compétitivité au niveau mondial; et l'investissement dans le capital humain et les compétences, tout en atténuant l'impact social des restructurations. Il a souligné l'importance de promouvoir l'internationalisation de l'industrie automobile, l'accès réciproque sans entraves aux marchés, l'harmonisation des normes et des règles techniques. Il a proposé en conséquence de mettre l'accent sur: i) une harmonisation internationale plus poussée des règlements concernant les véhicules, notamment via la révision de l'Accord ONU de 1958; ii) la prise en compte des besoins des économies émergentes; iii) la reconnaissance mutuelle des homologations internationales de type d'un véhicule complet (IWVTA); et iv) la participation active des organes subsidiaires du WP.29 aux activités visant à améliorer les performances environnementales et de sécurité des véhicules routiers (objectifs en matière de CO₂ pour les automobiles particulières et les véhicules utilitaires légers, émissions, véhicules électriques, véhicules à hydrogène, système «E-call», avertisseurs de ceinture de sécurité non bouclée, etc.).

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.3.

68. Le Forum mondial a noté qu'un document de mise à jour sur l'état de l'Accord n'était pas nécessaire, étant donné qu'aucun changement n'était intervenu dans l'état de l'Accord, des Règles ONU qui lui sont annexées, de la liste des Parties contractantes à l'Accord et de leurs départements administratifs depuis la dernière session du Forum (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.3).

B. Actualisation des Règles ONU n^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-157-08, WP.29-157-09; WP.29-158-18 et WP.29-158-21.

69. Le représentant de la Fédération de Russie a présenté le document WP.29-158-18, où il proposait, en coopération avec le représentant du CITA, une feuille de route sur la manière de procéder pour actualiser des Règles ONU annexées à l'Accord de 1997. Il a aussi présenté une autre proposition commune (WP.29-158-21) concernant des amendements à la Règle ONU n^o 2 (Aptitude des véhicules à la circulation routière) visant à réduire les divergences avec les directives correspondantes de l'UE. À la demande des représentants des Pays-Bas et de la Finlande, le WP.29 a décidé de supprimer la référence à la catégorie de véhicules O₁ dans les documents WP.29-158-18 et WP.29-158-21, de manière à maintenir la concordance avec les travaux d'actualisation en cours des directives précitées. En conséquence il a été décidé de reprendre l'examen de la feuille de

route (WP.29-158-18) sur la base d'un document révisé définissant un calendrier moins contraignant et un champ d'application s'appliquant aux véhicules, équipements et pièces actuellement pris en compte dans les Règlements ONU. Enfin, le WP.29 a décidé de renvoyer le document WP.29-158-21 devant ses organes subsidiaires (GRE, GRSP, GRRF et GRSG) pour examen détaillé à leurs prochaines sessions.

X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)

70. Aucune information nouvelle sur cette question n'a été soumise au cours de la session.

B. Méthode d'évaluation des véhicules peu polluants (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-158-16 et WP.29-158-17.

71. Les représentants de l'Inde et des États-Unis d'Amérique ont présenté un rapport sommaire sur les travaux menés par le WP.29 sur les véhicules peu polluants entre les années 2003 et 2012 (WP.29-158-17) et ont brièvement résumé la procédure suivie par l'équipe spéciale sur les EFV pour élaborer ce rapport (WP.29-158-16).

72. Le Forum mondial a invité le secrétariat à distribuer le document WP.29-158-17 sous une cote officielle à la session de mars 2013 pour examen et adoption éventuelle. Le Président du GRPE a suggéré de suspendre les activités du groupe informel et de l'équipe spéciale sur les EFV. Le Forum mondial a décidé d'examiner cette proposition à sa session de mars 2013.

C. Suivi de la conférence sur les véhicules peu polluants (EFV) (point 8.3 de l'ordre du jour)

73. Le représentant des États-Unis d'Amérique a rendu compte des résultats positifs de la cinquième Conférence sur les EFV, tenue à Baltimore (Maryland, États-Unis) du 10 au 12 septembre 2012. Il a invité les délégués du WP.29 à consulter les informations disponibles sur le site Internet de la Conférence (www.efv2012.com). Le Président du GRPE a félicité les représentants du Canada et des États-Unis d'Amérique pour l'excellente organisation de cette conférence. Il a fait savoir que, pour le moment, la tenue d'une autre conférence sur les EFV n'était pas prévue.

D. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules adoptés dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.1/2012/8 et ECE/TRANS/WP.1/2011/4.

74. En l'absence du Secrétaire du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routière (WP.1), le Forum mondial a encouragé à nouveau le WP.1 à conclure ses délibérations dans un délai raisonnable et à suivre la proposition du WP.29 (ECE/TRANS/WP.1/2012/8).

E. État de la publication intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29): comment il fonctionne, comment y adhérer», dans les langues officielles des Nations Unies (point 8.5 de l'ordre du jour)

75. Le Secrétaire a informé le WP.29 que la publication était disponible en anglais. Il a indiqué que la version russe avait été révisée par le secrétariat et que les versions arabe et française venaient d'être reçues pour révision. Il devait recevoir sous peu les versions chinoise et espagnole. Le secrétariat a proposé d'envoyer la version anglaise aux représentants qui en feraient la demande.

F. Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux dessins, au calibrage et à l'entretien associées aux instruments d'essai visés dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/124 et document informel WP.29-158-19.

76. Le représentant du Royaume-Uni a présenté les documents ECE/TRANS/WP.29/2012/124 et WP.29-158-19 proposant l'élaboration d'une Résolution mutuelle applicable aux deux Accords de 1958 et de 1998 à laquelle tous les dessins et spécifications techniques de tous les dispositifs d'essai utilisés dans les Règlements ONU et les Règlements techniques mondiaux pourraient être joints en tant qu'additifs. Le WP.29 a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2012/124 tel que modifié par les dispositions de l'annexe III du présent rapport et il a invité le secrétariat à soumettre cette proposition à l'AC.3 aux fins d'examen et de mise aux voix. (voir par. 117 ci-après).

G. Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du Plan mondial relatif à la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.7 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-158-04.

77. Le Forum mondial a pris note du document WP.29-158-04 décrivant les mesures prises par le WP.29 pour rendre les véhicules plus sûrs dans le cadre du Plan mondial des Nations Unies relatif à la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020. Il s'attend à recevoir une version actualisée de ce document à chacune de ses sessions de novembre pendant toute la durée de la Décennie. Le WP.29 a enfin demandé au secrétariat de faire

reproduire le document informel à l'annexe IV du présent rapport et de le transmettre au CTI.

H. Échange d'informations sur le contrôle de l'application légale en qui concerne les défauts et la non-conformité (point 8.8 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-158-13.

78. Le représentant des États-Unis d'Amérique, qui préside le groupe de travail informel du contrôle de l'application légale en ce qui concerne les défauts et la non-conformité, a brièvement résumé la seconde réunion. Il a indiqué que le groupe avait fait des progrès appréciables et précisé que le rapport de la session serait disponible sur le site: www2.unece.org/wiki/pages/viewpage.action?pageId=2523348. Il a présenté l'ordre du jour de la troisième réunion du groupe (WP.29-158-13) et encouragé les participants à assister à la troisième réunion prévue pour la semaine en cours.

79. Le représentant du Canada a informé le WP.29 qu'une liste de contacts des autorités de contrôle avait été établie et il a invité les représentants à soumettre les informations pertinentes au Ministère canadien des transports (Transport Canada), notamment les adresses électroniques, pour compléter la liste. Le représentant des États-Unis d'Amérique a confirmé que l'activité du groupe était essentielle au bon fonctionnement de celles du Forum mondial.

I. Proposition d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (point 8.9 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2012/114.

80. Le Président du GRE a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2012/114, où est proposée une définition du mot «fabricant» à inclure dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

J. Rapport de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur le dialogue de Kazan concernant le secteur automobile (point 8.10 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-157-03 et WP.29-158-14.

81. Le Président du WP.29 a rendu compte de son exposé (WP.29-157-03) lors du seizième dialogue concernant le secteur automobile de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) (Kazan, 28 et 29 mai 2012), dans lequel il avait présenté le Forum mondial comme le chef de file reconnu en ce qui concerne l'élaboration de prescriptions harmonisées en matière de sécurité des véhicules routiers et de protection de l'environnement.

82. Le représentant de la Fédération de Russie a rendu compte de son exposé (WP.29-158-14) lors du dix-septième dialogue concernant le secteur automobile de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) (Saint-Pétersbourg, 30 et 31 octobre 2012), dans lequel il avait souligné le rôle joué par le Forum mondial en matière d'harmonisation des Règlements concernant les véhicules.

83. Le WP.29 a noté que le dialogue de l'APEC concernant le secteur automobile pouvait constituer une excellente tribune pour la promotion des activités du Forum mondial et encourager les pays membres de l'APEC à adhérer aux accords qu'il administre. Il a offert de coopérer avec le dialogue de l'APEC concernant le secteur automobile.

K. Transport de batteries électriques (point 8.11 de l'ordre du jour)

84. Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé le Forum mondial des recherches menées dans son pays dans ce domaine et il a conclu que cette question devrait être du ressort d'une autre instance. Les représentants de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) et de l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA) ont fait valoir que leurs membres avaient besoin de connaître les dispositions applicables au transport des batteries, dans tous les modes de transport. Ils ont déclaré qu'une interdiction du transport des batteries pourrait compromettre le déploiement des véhicules électriques. Le WP.29 a confirmé que cette question ne relevait pas de son mandat.

L. Auto-évaluation des activités du Forum mondial au cours de la période 2012-2013 (point 8.12 de l'ordre du jour)

85. Le secrétariat a informé le WP.29 que les activités du Forum mondial avaient été sélectionnées pour être soumises à un processus d'auto-évaluation au cours de la période mars 2012-juin 2013. Cette évaluation est menée par le secrétariat et sera conclue par les auditeurs internes. Le Forum mondial a noté que compte tenu de l'immensité de la tâche qui consiste à mener un processus d'évaluation couvrant toutes les activités du WP.29, il avait été proposé de se limiter aux activités relatives à la sécurité des véhicules et que le mandat correspondant à cette évaluation était encore à l'examen. Le secrétariat a proposé de tenir le WP.29 au courant.

M. Proposition concernant l'établissement d'un groupe informel de travail sur les prescriptions en matière de bilan environnemental et de propulsion applicables aux véhicules de la catégorie L (point 8.13 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-158-15.

86. Le représentant de l'Union européenne a présenté le document WP.29-158-15 contenant une proposition concernant l'établissement, dans le cadre du GRPE, d'un groupe de travail informel sur les prescriptions en matière de bilan environnemental et de propulsion applicables aux véhicules de la catégorie L. Le Forum mondial a approuvé la proposition d'établir un groupe informel, avec un mandat jusqu'en novembre 2016, sous la présidence de M. P. Asman (Suède), les services de secrétariat étant assurés par l'IMMA. Le Forum mondial a également décidé de confirmer cette décision, ainsi que l'approbation du mandat et du règlement intérieur du groupe à sa prochaine session, à la suite de la réunion du groupe au cours de la session de janvier 2013 du GRPE.

N. Élection du Bureau pour l'année 2013 (point 8.14 de l'ordre du jour)

87. Sur proposition du représentant du Royaume-Uni, le WP.29 a élu M. B. Gauvin Président et M. B. Kisulenko Vice-Président du Forum mondial pour 2013.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

88. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 158^e session, avec ses annexes.

B. Comité d'administration de l'Accord de 1958

XII. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)

89. Sur les 50 Parties contractantes à l'Accord, 35 étaient représentées; elles ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa cinquante-deuxième session tenue le 14 novembre 2012.

XIII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de Règlement – Vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

90. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

91. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

Amendements à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Appliquant le Règlement	Présentes et votantes				
3	Dispositifs catadioptriques	44	34	2012/62	34/0/0	Suppl.13 à 02	*
4	Dispositifs d'éclairage des plaques d'immatriculation arrière	42	32	2012/63	32/0/0	Suppl.16	*
6	Feux indicateurs de direction	44	34	2012/64	34/0/0	Suppl.23 à 01	*
7	Feux de position, de stop et d'encombrement	44	34	2012/65	34/0/0	Suppl.21 à 02	*
10	Compatibilité électromagnétique	41	32	2012/66	32/0/0	Suppl.2 à 04	*
12	Dispositif de direction	39	32	2012/96	32/0/0	Suppl.2 à 04	*
14	Ancrages des ceintures de sécurité	43	33	2012/97 et 2012/42	33/0/0	Suppl.4 à 07	*
16	Ceintures de sécurité	42	32	2012/43	32/0/0	Suppl.3 à 06	*
19	Feux de brouillard avant	42	32	2012/67	32/0/0	Suppl.4 à 04	*
23	Feux de marche arrière	44	33	2012/68	33/0/0	Suppl.19	*
26	Saillies extérieures des voitures particulières	41	31	2012/86	31/0/0	Suppl.2 à 03	*
31	Projecteurs blocs optiques halogènes	38	32	2012/69	32/0/0	Suppl.8 à 02	*
37	Lampes à incandescence	43	33	2012/70	33/0/0	Suppl.40 à 03	*

Amendements à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
38	Feux de brouillard arrière	43	34	2012/71	34/0/0	Suppl.16	*
44	Dispositifs de retenue pour enfants	36	31	2012/98	31/0/0	Suppl.6 à 04	*
45	Nettoie-projecteurs	36	31	2012/72	31/0/0	Suppl.7 à 01	*
46	Dispositifs de vision indirecte	39	30	2012/87, tel que modifié par le paragraphe 48	30/0/0	04	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	40	31	2012/73, tel que modifié par le paragraphe 46 et Corr.1	31/0/0	Suppl.10 à 04 Suppl.3 à 05 Suppl.1 à 06	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	40	31	2012/74	31/0/0	Suppl.3 à 05 Suppl.1 à 06	*
49	Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GN et GPL)	40	31	2012/103 et Corr.1	31/0/0	Suppl.1 à 06	*
50	Feux de position, feux-stop et indicateurs de direction pour les cyclomoteurs et les motocycles	42	33	2012/75	33/0/0	Suppl.16	*
53	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L ₃	40	31	2012/76	31/0/0	Suppl.14 à 01	*
58	Dispositifs arrière de protection antiencastrement	41	32	2012/88	32/0/0	Suppl.3 à 02	*
61	Saillies extérieures des véhicules utilitaires	23	15	2012/89	15/0/0	Suppl.2	
67	Véhicules fonctionnant au GPL	37	29	2012/90	29/0/0	Suppl.11 à 01	*
77	Feux de stationnement	39	32	2012/77	32/0/0	Suppl.15	*
83	Émissions des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	40	31	2012/104 et 2012/105	31/0/0	Suppl.3 à 06	*
85	Mesure de la puissance nette	40	31	2012/106	31/0/0	Suppl.6	*
87	Feux de circulation diurne	36	30	2012/78	30/0/0	Suppl.16	*
91	Feux de position latéraux	39	33	2012/79	33/0/0	Suppl.14	*
94	Choc avant	36	31	2012/99	31/0/0	Suppl.3 à 02	*
95	Protection en cas de choc latéral	35	31	2012/100	31/0/0	Suppl.2 à 03	*

Amendements à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
96	Émissions des moteurs diesel des tracteurs agricoles et des engins mobiles non routiers	36	29	2012/107	29/0/0	Suppl.1 à 03	*
97	Systèmes d'alarme pour véhicules	33	29	2012/91	29/0/0	Suppl.7 à 01	*
98	Projecteurs à sources lumineuses à décharge	40	33	2012/80	33/0/0	Suppl.4 à 01	*
99	Source lumineuse à décharge	38	32	2012/81	32/0/0	Suppl.8	*
100	Sécurité des véhicules électriques à batterie	43	32	2012/101	32/0/0	Suppl.2 à 01	*
100	Sécurité des véhicules électriques à batterie	43	32	2012/102 et Corr.1, tel que modifié par le paragraphe 50	32/0/0	02	*
101	Émissions de CO ₂ /consommation de carburant	43	31	2012/108	31/0/0	Suppl.2 à 01	*
110	Véhicules alimentés au GNC	44	32	2012/92	32/0/0	01	*
112	Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique	46	34	2012/82	34/0/0	Suppl.4 à 01	*
113	Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique	45	33	2012/83	33/0/0	Suppl.2 à 01	*
115	Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC	45	32	2012/109	32/0/0	Suppl.5	*
116	Dispositifs antivol et systèmes d'alarme	46	33	2012/93	33/0/0	Suppl.4	*
117	Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence	45	32	2012/54 et 2012/55, tels que modifiés par le paragraphe 63	32/0/0	Suppl.2 à 02	*
119	Feux d'angle	46	33	2012/84	33/0/0	Suppl.2 à 01	*
121	Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs	46	33	2012/94	33/0/0	Suppl.8	*
123	Systèmes d'éclairage avant actifs (AFS)	46	34	2012/85	34/0/0	Suppl.4 à 01	*
125	Champ de vision du conducteur	44	33	2012/95	33/0/0	01	*

Rectificatifs à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document ECE/TRANS/WP.29/....	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Statut du document	Remarque
		Applicant le Règlement	Présentes et votantes				
6	Feux indicateurs de direction	44	34	2012/110 et Corr.1	34/0/0	Corr.1 à Rev.5	*
48	Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse	40	31	2012/111	31/0/0	Corr.1 à Suppl.7 à 04	*
83	Émissions des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	40	31	2012/127	31/0/0	Corr.2 à 06	*
90	Garnitures de frein de rechange	40	31	2012/117, tel que modifié par le paragraphe 55	31/0/0	Corr.1 à Rev.3	*
98	Projecteurs à sources lumineuses à décharge	40	33	2012/61	33/0/0	Corr.1 à Rev.3	*

Nouveaux Règlements de l'ONU					
Sujet du Règlement	Parties contractantes: présentes et votantes	Document ECE/TRANS/WP.29/....	Résultat du vote: pour/contre/abstention	Remarque	
Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules automobiles en ce qui concerne le système d'avertissement de franchissement de ligne (LDWS)	35	2011/78, 2011/89 et 2011/91	35/0/0	*	
Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules automobiles en ce qui concerne le système avancé de freinage d'urgence (AEBS)	35	2011/92 et Amend.1	35/0/0	*	
Série 01 d'amendements au Règlement sur les systèmes AEBS	35	2011/93 et Amend.1	35/0/0	*	
Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants utilisés à bord des véhicules automobiles	35	2012/53 et Corr.1	35/0/0	*	

* Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

92. La trente-sixième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue le 15 novembre 2012, en présence des représentants de 25 des 33 Parties contractantes à l'Accord.

XV. Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 13 de l'ordre du jour)

A. Proposition de rectificatif 2 à l'amendement 1 au RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 13.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2012/112.

93. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 15 novembre 2012, d'inscrire dans le Registre mondial le rectificatif 2 proposé à l'amendement 1 (ECE/TRANS/WP.29/2012/112) au Règlement technique n° 4, qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, République populaire de Chine, Turquie et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

B. Proposition d'amendement 1 au RTM n° 5 (Prescriptions mondiales harmonisées sur les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds (OBD)) (point 13.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/113, ECE/TRANS/WP.29/2012/118; ECE/TRANS/WP.29/AC.3/30.

94. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 15 novembre 2012, d'inscrire dans le Registre mondial l'amendement 1 (ECE/TRANS/WP.29/2012/113) au Règlement technique n° 5, qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, République de Corée, République populaire de Chine, Turquie et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

95. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2012/118) et la proposition d'élaboration du RTM adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/30) figureront dans un appendice à l'amendement existant au RTM.

XVI. Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des règlements techniques mondiaux admissibles (point 14 de l'ordre du jour)

96. L'AC.3 a noté qu'aucune proposition n'avait été soumise.

XVII. Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)

97. L'AC.3 a constaté qu'aucune orientation n'avait été demandée.

XVIII. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (point 16 de l'ordre du jour)

A. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC)) (point 16.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/29.

98. Le représentant de l'Union européenne a informé l'AC.3 du fait qu'en dépit d'un léger retard le groupe informel du GRPE sur les véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH) devrait d'une manière générale respecter le calendrier de ses activités liées à l'élaboration du RTM n° 4. Le texte du RTM devait être prêt d'ici à la fin 2013 et adopté comme prévu d'ici à 2014.

B. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.2 de l'ordre du jour)

99. Le représentant du Royaume-Uni, Président du groupe de travail informel, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du groupe. Il a informé l'AC.3 que le groupe avait convenu de ce que la réalisation de progrès substantiels dans ce domaine dépendrait de la définition de critères relatifs aux blessures et que de tels critères devaient correspondre à l'instrument d'essai approprié. Il a ajouté que depuis la dernière réunion tenue en juin 2012 à Munich, le groupe s'était réuni six fois par l'intermédiaire du système Webex pour mettre au point cet instrument d'essai. Il a indiqué que la prochaine réunion aurait lieu les 10 et 11 décembre 2012 avant la session du GRSP et serait consacrée aux critères relatifs aux blessures. Il a annoncé la publication d'un rapport de situation pour la session de mars de l'AC.3. Il a conclu en exprimant l'intention du groupe de soumettre un projet de RTM au GRSP à sa session de décembre 2013 et de le transmettre à l'AC.3 pour examen et adoption possible à sa session de juin 2014.

C. RTM n° 9 (Protection des piétons) (point 16.3 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/120 et document informel WP.29-158-28.

100. Le représentant de l'Allemagne, coprésident du groupe de travail informel du RTM n° 9, a présenté le troisième rapport d'activité (WP.29-158-28). Il a confirmé que le calendrier du groupe restait inchangé et que les plans de l'instrument d'essai étaient déjà en cours d'examen par les experts en vue de leur inclusion dans la Résolution mutuelle une fois que le projet de RTM aura été adopté. Il a annoncé que le groupe avait l'intention d'entreprendre l'examen des critères relatifs aux blessures lors de la prochaine réunion prévue pour les 5 et 6 décembre 2012 à Bergisch Gladbach, en Allemagne. L'AC.3 a demandé au secrétariat de faire distribuer le document WP.29-158-28 sous une cote officielle afin qu'il soit examiné à la prochaine session et il a adopté le deuxième rapport d'activité (ECE/TRANS/WP.29/2012/120).

D. RTM n° 12 (Commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles) (point 16.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2012/123.

101. L'AC.3 a adopté une proposition visant à élaborer des amendements au RTM n° 12 (ECE/TRANS/WP.29/2012/123). Le secrétariat a été prié d'établir le document AC.3 correspondant et de le transmettre au GRSG pour examen.

E. Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (point 16.5 de l'ordre du jour)

102. Le représentant de l'Allemagne a exposé l'état d'avancement des travaux du sous-groupe de la sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible (SGS/HFCV). Le Président du GRSP a confirmé que le Groupe de travail recommanderait probablement le projet de RTM pour la session de juin 2013 de l'AC.3.

F. Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2012/125.

103. Le représentant de la France a présenté un rapport préliminaire sur les activités du groupe de travail informel (ECE/TRANS/WP.29/2012/125). Il a indiqué que la moitié du projet de texte du RTM avait été examiné en détail par le GRRF à sa session de septembre 2012. Il a précisé que l'examen du projet de RTM serait achevé lors d'une prochaine réunion du groupe de travail informel en marge de la prochaine session du GRRF (19-22 février 2013). Il estimait que le projet de RTM pourrait être soumis à l'AC.3 pour examen final et adoption possible à la session de juin 2013. L'AC.3 a adopté le rapport préliminaire (ECE/TRANS/WP.29/2012/125).

G. Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.7 de l'ordre du jour)

104. Le Président du GRPE a rendu compte à l'AC.3 des activités du groupe concernant la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP). Il a indiqué que plusieurs questions difficiles devaient encore

être résolues. S'il s'avérait impossible de le faire au niveau du GRPE, il faudrait demander l'avis de l'AC.3 à sa session de mars 2013. Il estimait que le projet de RTM pourrait être soumis à l'AC.3 pour examen final à la session de mars 2014.

H. Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 16.8 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2012/59.

105. Le représentant de l'Australie, qui préside le groupe de travail informel sur les chocs latéraux contre un poteau, a fait savoir à l'AC.3 que depuis son dernier compte rendu, à la session de juin 2012, le groupe avait tenu une réunion en septembre à Washington, en même temps que la réunion du groupe informel de l'harmonisation des mannequins pour essais de choc latéral. Il a ajouté que la réunion avait été très fructueuse et marquée par des avancées considérables sur toute une série de questions et que la prochaine réunion des deux groupes de travail informels, des chocs latéraux contre un poteau et de l'harmonisation des mannequins pour essais de choc latéral, se tiendrait à Paris (à l'OICA) la semaine du 18 au 23 novembre 2012. Il a informé l'AC.3 que le groupe informel des essais de choc latéral soumettrait un projet de RTM au GRSP en décembre 2012, en même temps que le troisième rapport de situation. Il a confirmé l'intention du groupe de soumettre un projet officiel de RTM pour examen à la session de novembre 2013 de l'AC.3. Afin de permettre que les travaux soient menés à bien, avec d'éventuels retards, il a sollicité l'accord de l'AC.3 pour que le mandat du groupe dure jusqu'en mars 2014. Il a rappelé qu'il était prévu d'entreprendre une deuxième phase d'élaboration du RTM, pour y inclure, entre autres, le mannequin WorldSID femme du 5^e centile. Il a cependant conclu que le calendrier de la deuxième phase restait encore vague en raison des questions en suspens concernant la validation de ce mannequin. Il a laissé entendre qu'une proposition de délai pour la deuxième phase serait avancée séparément. L'AC.3 a donné son accord pour que le mandat de la phase 1 du groupe dure jusqu'en mars 2014.

I. Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 16.9 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/121 et ECE/TRANS/WP.29/2012/122.

106. Au nom du Président du groupe de travail informel de la sécurité électrique, la représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 des résultats de la deuxième réunion du groupe qui s'est tenue à Bonn, en Allemagne, du 23 au 25 octobre 2012. Elle a précisé que les principaux thèmes de discussion avaient été: i) l'actualisation des activités normatives et de régulation entreprises par les Parties contractantes et les fabricants; ii) les grandes lignes du RTM, le plan de travail et le calendrier. Elle a ajouté que, sur la base d'une proposition de l'OICA, les représentants de l'AC.3 avaient été encouragés à poursuivre la mise en commun des résultats de recherches, d'analyses et d'essais destinés à fonder scientifiquement et à justifier le RTM. L'AC.3 a adopté le mandat du groupe de travail informel de la sécurité électrique (ECE/TRANS/WP.29/2012/121) et le premier rapport d'activité (ECE/TRANS/WP.29/2012/122).

**J. Projet de RTM sur les véhicules routiers peu bruyants
(point 16.10 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33.

107. Le représentant des États-Unis d'Amérique, qui préside le groupe informel des véhicules routiers peu bruyants, a rendu compte à l'AC.3 des progrès accomplis par le groupe. Il a indiqué que la première réunion s'était tenue les 18 et 19 juillet 2012 à Washington, au siège de la NHTSA, et avait notamment porté sur: i) un passage en revue des méthodes d'essai appliquées aux alertes sonores dans ce pays; ii) une présentation par l'expert de la Commission européenne des activités menées dans le cadre du projet CARS 21; et iii) un examen détaillé du projet de norme ISO 16254 (mesure du bruit minimal émis par les véhicules routiers). Il a ajouté que la prochaine réunion du groupe devait se tenir à Berlin du 5 au 7 décembre 2012 pour entamer l'élaboration du RTM en tenant compte: i) de la recommandation du précédent groupe informel sur les véhicules routiers peu bruyants; ii) des principes directeurs de l'ONU concernant les alertes sonores contenus dans le R.E.3; et iii) du projet de règlement (Notice of Proposed Rulemaking) qui devait être publié incessamment dans son pays.

**XIX. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données
devrait s'engager ou se poursuivre
(point 17 de l'ordre du jour)**

**A. Compatibilité entre véhicules en cas de choc
(point 17.1 de l'ordre du jour)**

108. Aucune information nouvelle n'a été soumise au titre de ce point.

B. Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour)

109. Aucune information nouvelle n'a été soumise au titre de ce point.

C. Systèmes d'éclairage de la route (point 17.3 de l'ordre du jour)

110. Aucune information nouvelle n'a été soumise au titre de ce point.

**D. Harmonisation des mannequins pour choc latéral
(point 17.4 de l'ordre du jour)**

111. La représentante des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 des activités menées par le groupe de travail informel. Elle a souligné que les préoccupations exprimées lors de la précédente session de l'AC.3 en ce qui concerne les restrictions environnementales de certains composants du mannequin pour choc latéral WorldSID du 5^e centile avaient été levées grâce à la disponibilité de matériaux de remplacement. Elle a ajouté que le travail de validation du mannequin WorldSID homme du 50^e centile était presque terminé. Elle a annoncé que le groupe avait l'intention de soumettre au GRSP, pour examen à sa session de mai 2013, une proposition d'additif à la Résolution mutuelle contenant notamment les spécifications de ce mannequin pour compléter le RTM sur les essais de choc latéral contre un poteau. Pour terminer, elle a ajouté qu'en raison de problèmes de conception du bassin

du mannequin femme du 5^e centile, le groupe s'attendait à ce que l'élaboration finale de ce mannequin soit retardée jusqu'à fin 2014 ou début 2015.

XX. Propositions relatives à l'élaboration de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16, s'il y a lieu (point 18 de l'ordre du jour)

Proposition de mandat pour amender le RTM n° 2 (Cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC))

Document: Document informel WP.29-158-11.

112. Le représentant du Japon a proposé d'amender légèrement le RTM n° 2. Le Président du GRPE a appuyé cette proposition et demandé à l'AC.3 l'autorisation d'élaborer cet amendement. L'AC.3 a donné son accord et prié le secrétariat de faire distribuer le document WP.29-158-11 sous une cote officielle.

XXI. Échange d'informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour)

Véhicules électriques et environnement (EVE)

113. Le représentant du Canada a informé l'AC.3 que le groupe de travail informel des véhicules électriques et de l'environnement (EVE) s'était réuni à Baltimore, aux États-Unis d'Amérique, en septembre 2012, à la suite de la cinquième conférence sur les véhicules plus respectueux de l'environnement (VRE). Il a rappelé que le groupe avait fait des progrès sur la voie des objectifs fixés. Plusieurs exposés ont été présentés au cours de la réunion. Il a aussi indiqué que le mandat (EVE-02-23) avait été mis à jour et accepté par le groupe. Il a conclu en annonçant que la prochaine réunion du groupe devait se tenir en marge de la session du GRPE en janvier 2013.

114. Se félicitant des travaux du groupe, le représentant des États-Unis d'Amérique a proposé d'ajouter à ce point de l'ordre du jour l'examen des activités du groupe de travail informel EVE, proposition acceptée par l'AC.3. Il a annoncé que le projet de mandat du groupe serait soumis à l'AC.3 pour examen à sa session de mars 2013.

XXII. Rapports sur la transposition des RTM et de leurs amendements dans la législation nationale/régionale (point 20 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5 et Amend.1.

115. Le représentant de l'Union européenne a déclaré que la crédibilité de l'Accord de 1998 concernant la mise en œuvre des RTM reposait sur deux piliers: i) la capacité d'adopter des règlements et de les mettre en œuvre; et ii) le respect des règles de l'Accord. Il a estimé que le suivi de la mise en œuvre des RTM laissait à désirer et il a proposé, pour améliorer la situation, de présenter à la prochaine session de l'AC.3 l'exemple de ce qui se fait dans l'Union européenne en matière de transposition de l'Accord et notamment les difficultés auxquelles se heurte ce processus. Il a proposé de faire cet exposé à toutes les sessions de l'AC.3. Il a demandé que la question du suivi figure à l'ordre du jour de toutes

les sessions et il a sollicité des observations de la part des autres Parties contractantes. Le représentant du Royaume-Uni s'est demandé s'il était réalisable, compte tenu de la charge de travail et du temps disponible, de se livrer à un tel exercice trois fois par an. Il a proposé que l'AC.3 demande plutôt aux Parties contractantes de produire un rapport annuel de situation. Le secrétariat a informé l'AC.3 que l'actuel document sur l'état de l'Accord de 1998 (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5) contenait toutes les informations relatives à la mise en œuvre qui avaient été communiqués par les Parties contractantes en ce qui concerne chacun des RTM. Il ressort clairement de ce document que l'obligation faite à toutes les Parties contractantes de communiquer chaque année des informations n'a pas été dûment honorée par certaines d'entre elles. Le Président a invité les Parties contractantes à vérifier les informations disponibles dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5 et son amendement 1. Les délégués à l'AC.3 ont été instamment priés de communiquer des informations actualisées au secrétariat. En guise de contribution à la résolution de ce problème, le représentant de la Fédération de Russie a proposé d'exposer la situation qui prévaut dans son pays en ce qui concerne la transposition de tous les RTM dans la législation nationale sous la forme d'un seul rapport de situation envoyé par voie électronique.

116. Le secrétariat a invité les Parties contractantes à recourir, pour transmettre des notifications dans le cadre de l'Accord de 1998, au système de communication actuel passant par leurs missions permanentes à Genève, qui avait été établi selon les instructions données par le Bureau des affaires juridiques. L'AC.3 a pris note de ce que toutes les notifications étaient accessibles en ligne sur le site: www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29glob_notification_gtr.

XXIII. Questions diverses (point 21 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/124 et document informel WP.29-158-19.

117. L'AC.3 a adopté la proposition (ECE/TRANS/WP.29/2012/124, tel qu'amendé par WP.29-158-19) de protocole de gestion des procédures relatives aux dessins, au calibrage et à l'entretien associées aux instruments d'essai visés dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux dans le cadre des Accords de 1958 et 1998, en tant que Résolution mutuelle des deux Accords.

D. Comité d'administration de l'Accord de 1997

XXIV. Comité d'administration (AC.4) et élection du Bureau pour l'année 2013 (point 22 de l'ordre du jour)

118. Conformément à la recommandation formulée par le WP.29/AC.2 concernant la coordination des travaux, l'AC.4 n'a pas tenu sa session (voir par. 7 ci-dessus).

XXV. Questions diverses (point 23 de l'ordre du jour)

119. Aucune autre question n'a été soulevée.

Annexe I

**Liste des documents informels (WP.29-158-...)
distribués lors de la 158^e session**

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1	Secrétariat	2.2	A	Calendar of meetings of WP.29, its GRs and Committees for 2013	e)
2	Secrétariat	2.2	A	Working Parties, informal working groups and chairmanship	a)
3	Secrétariat	2.4	A	List of the pending consolidated versions of vehicle regulations	a)
4	Secrétariat	8.7	A	Actions taken by WP.29 regarding Pillar 3 of the Global Plan for the Decade of Action on Road Safety	e)
5	Secrétariat	5.1	A	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates – Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 2 November 2012	a)
6	Union européenne	4.9.7	A	Proposal to correct document ECE/TRANS/WP.29/2012/102 (02 series of amendments to Regulation No. 100)	e)
7	Secrétariat	4.7.12	A	Proposal to correct the proposal for Supplement 10 to the 04 series of amendments to Regulation No. 48	d)
8	GRSG	4.8.2	A	Amendments adopted by GRSG to ECE/TRANS/WP.29/2012/87 (Draft 04 series of amendments to Regulation No. 46 on devices for indirect vision)	e)
9	GRRF	4.16.3	A	GRB Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/2012/54 – Proposal for Supplement 2 to the 02 series of amendments to Regulation No. 117 (Tyres – Rolling resistance, rolling noise and wet grip) as amended by GRRF)	e)
10	IMMA	4.7.15	A	IMMA proposal to amend ECE/TRANS/WP.29/2012/76	d)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
11	Japon	18	A	Proposal for a mandate to amend UN gtr No 2 (WMTC)	d)
12	Fédération de Russie	4.13.2 et 4.14.1	R	Correction de l'équivalent de «Systèmes avancés de freinage d'urgence» dans la version russe du projet de Règlement ONU concernant les systèmes AEBS (points 4.13.2 et 4.14.1 de l'ordre du jour)	a)
13	États-Unis d'Amérique	8.8	A	Enforcement Working Group	a)
14	Fédération de Russie	8.10	A	APEC, Automotive Dialogue	a)
15	Union européenne	8.13	A	Proposal for establishment of an informal Working Group addressing the environmental and propulsion performance requirements for vehicles of category L	e)
16	Inde et États-Unis d'Amérique	8.2	A	Status of the Progress made by EFV Task Force Group on preparation of the report covering automotive technology progress on EFV since 2003 (EFV)	a)
17	Inde et États-Unis d'Amérique	8.2	A	Environmentally Friendly Vehicles and the World Forum For the Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29) 2003-2012 Ten Years of Progress and Future Trends	a)
18	Fédération de Russie	7.2	A	Proposal for establishment of roadmap for update of UN Rules annexed to the 1997 Vienna Agreement	a)
19	Royaume-Uni	8.6	A	Proposal for the establishment of a mutual resolution of the 1958 and 1998 Agreements	e)
20	Secrétariat	1	A	Additions to the annotated provisional agenda	a)
21	Fédération de Russie	7.2	A	Proposal for draft amendment of Rule No. 2 on uniform provisions for periodical technical inspections of wheeled vehicles with regard to their roadworthiness	f)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
22	Président du groupe informel sur les dispositifs de retenue pour enfants	4.13.3	A	Proposal for corrections to ECE/TRANS/WP.29/2012/53 (GRSP) Proposal for a new Regulation on Child Restraints Systems	g)
23	Secrétariat	13.1 et 13.2	A	Executive Committee of the 1998 Agreement Thirty-fifth session	a)
24	Union européenne	4.6	A	Proposal for a new Regulation on recyclability of motor vehicles	h)
25	Union européenne	4.6	A	Proposal to amend document ECE/TRANS/WP.29/2012/116 (Proposal for a new Regulation on recyclability of motor vehicles)	h)
26	Japon	4.3	A	Japan's positions regarding measures to improve the safety and the environment for vehicles	a)
27	Secrétariat	4.13.3	A	Proposal of amendments to ECE/TRANS/WP.29/2012/53	d)
28	Allemagne	16.3	A	Third progress report of the informal group on Phase 2 of gtr No. 9 (IG GTR9 – PH2)	d)
29	États-Unis d'Amérique	6	A	NHTSA SS_V (Strikeable Surrogate Vehicle)	a)
30	Union européenne	6	A	CARS 2020 action plan for European auto industry	a)
31	CI	4.13.3	A	ANEC/CI Statement to the World Forum for the Harmonization of Vehicle Regulations (WP.29)	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Soumis aux groupes de travail pour examen et mise à jour.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session en tant que document informel.
- d) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.
- e) Document adopté.
- f) Transmis aux GRE, GRSP, GRRF et GRSG, sous une cote officielle WP.29.
- g) Transmis au GRSP pour examen.
- h) Transmis au GRPE pour examen.

Annexe II

Calendrier des réunions du Forum mondial (WP.29) et de ses organes subsidiaires pour l'année 2013

Mois	Réunion (titre et n° de session)	Dates proposées	Horaire	Nombre de demi-journées	Interprétation	Salle	Délai de 12 semaines	Nombre de délégués
Janvier	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (65 ^e session)	15-18	après-midi/ matin	6	Oui	VII	19.10.2012	150
Février	Groupe de travail du bruit (GRB) (57 ^e session)	5-7	après-midi/ après-midi	5	Oui	V	09.11.2012	70
Février	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (74 ^e session)	19-22	matin/ après-midi	8	Oui	XII	23.11.2012	95
Mars	Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (111 ^e session)	11	matin/ après-midi	2	Non	S4	---	35
Mars	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (159 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1: 53 ^e session); Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3: 37 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4: 11 ^e session)	12-15 (13 13-14 14)	matin/ après-midi (après-midi après-midi/ matin après-midi)	8	Oui	XII	14.12.2012	160
Avril	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (69 ^e session)	8-11	matin/ après-midi	8	Oui	XI	11.01.2013	95
Avril	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (104 ^e session)	15-19	après-midi/ matin	8	Oui	XI	18.01.2013	90
Mai	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (53 ^e session)	13-17	après-midi/ matin	8	Oui	V	15.02.2013	80
Juin	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (66 ^e session)	4-7*	après-midi/ matin	6	Oui	XX VI	8.03.2013	160
Juin	Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (112 ^e session)	24	matin/ après-midi	2	Non	S4	---	35

Mois	Réunion (titre et n° de session)	Dates proposées	Horaire	Nombre de demi-journées	Interprétation	Salle	Décalage de 12 semaines	Nombre de délégués
Juin	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (160 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1: 54 ^e session); Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3: 38 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4: 12 ^e session)	25-28 (26 26-27 27)	matin/ après-midi (après-midi après-midi/ matin après-midi)	8	Oui	XVI	29.03.2013	160
Septembre	Groupe de travail du bruit (GRB) (58 ^e session)	2-4	après-midi/ après-midi	5	Oui	V	07.06.2013	70
Septembre	Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (75 ^e session)	17-19	matin/ après-midi	6	Oui	XII	21.06.2013	95
Octobre	Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (105 ^e session)	8-11	après-midi/ matin	6	Oui	VII	12.07.2013	90
Octobre	Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (70 ^e session)	21-23	matin/ après-midi	6	Oui	VII	26.07.2013	95
Novembre	Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (113 ^e session)	11	matin/ après-midi	2	Non	XVI	---	35
Novembre	Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (161 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1: 55 ^e session); Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3: 39 ^e session); Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4: 13 ^e session)	12-14 et 15 13 13-14	matin/matin matin après-midi après-midi/ matin	7	Oui	XVI	16.08.2013	160
Novembre	Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (67 ^e session)	14	après-midi/ après-midi	1	Oui	XVI	21.08.2013	160
Décembre	Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (54 ^e session)	17-20	après-midi/ matin	6	Oui	VII	20.09.2013	80
Total: 112 demi-journées = 56 jours								

Note: Salon de l'automobile de Genève, Palexpo: 5-17 mars 2013; (Journées de la presse: 5 et 6 mars 2013).

* La salle doit être réservée du 3 au 7 juin pour permettre d'accueillir les réunions des groupes de travail informels dépendant du GRPE.

À l'exception des trois sessions du WP.29/AC.2 (qui se tiendront sans interprétation), toutes les sessions seront **PUBLIQUES**.

La mention «après-midi/matin» signifie que la session commencera le premier jour à 14 h 30 et se terminera le dernier jour à 12 h 30.

La mention «après-midi/après-midi» signifie que les sessions commenceront le premier jour à 14 h 30 et se termineront le dernier jour à 17 h 30.

Les sessions pour lesquelles il ne figure aucune mention particulière s'ouvriront le premier jour à 9 h 30 et ne s'achèveront pas, en principe, avant 17 h 30 le dernier jour.

Les sessions du Comité de gestion (WP.29/AC.2) et du Forum mondial (WP.29) commenceront à 10 heures (seulement le premier jour). Pendant les sessions du WP.29, le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 tiendra normalement ses sessions le mercredi; les sessions du Comité exécutif (AC.3) de l'Accord de 1998 se tiendront normalement le jeudi matin et les sessions du Comité d'administration (AC.4) de l'Accord de 1997 se tiendront le mercredi ou le jeudi après-midi, si nécessaire.

Comité des transports intérieurs (CTI): 26-28 février 2013.

Session de la CEE: 9-11 avril 2013.

Annexe III

Amendements au document ECE/TRANS/WP.29/2012/124 adoptés par le WP.29 et l'AC.3 (voir par. 76 et 117)

1. Titre, ligne 1, remplacer «Résolution spéciale n° 2» par «Résolution mutuelle des Accords de 1958 et de 1998».
2. Titre, dernière ligne, supprimer le texte «découlant respectivement des Accords de 1958 et de 1998 (S.R.2)».
3. Table des matières, préambule, paragraphe II, remplacer «Résolution spéciale n° 2» par «Résolution mutuelle des Accords de 1958 et de 1998».
4. Table des matières, préambule, paragraphe II, quatrième ligne, supprimer «ONU».
5. Table des matières, préambule, paragraphe II, dernière ligne, supprimer le texte «découlant respectivement des Accords de 1958 et de 1998 (S.R.2)».
6. Préambule, paragraphe 6, deuxième ligne, supprimer «découlant».
7. Préambule, paragraphe 8, quatrième ligne, remplacer «Résolution spéciale n° 2 (S.R.2)» par «Résolution mutuelle».
8. Préambule, paragraphe 10, première ligne, remplacer «Résolution S.R.2» par «Résolution mutuelle».
9. Préambule, paragraphe 10, dernière ligne, *modification sans objet en français*.
10. Partie I, paragraphe 15, deuxième ligne, remplacer «découlant de» par «annexés à».
11. Partie I, paragraphe 15, quatrième ligne, remplacer «Résolution S.R.2» par «Résolution mutuelle».
12. Partie I, paragraphe 16, première ligne, remplacer «Résolution S.R.2» par «Résolution mutuelle».
13. Partie I, paragraphe 16, dernière ligne, remplacer «découlant respectivement de l'Accord de 1958 ou de l'Accord de 1998» par «établis séparément respectivement au titre de l'Accord de 1958 ou au titre de l'Accord de 1998».
14. Partie I, paragraphe 17, troisième ligne, remplacer «La S.R.2 est conçue pour permettre l'adoption d'additifs propres à chacun des instruments ou dispositifs d'essai, selon le cas» par «La Résolution mutuelle est conçue pour permettre l'adoption d'additifs propres à chacun des instruments ou dispositifs d'essai, selon ce qui convient pour l'un ou l'autre Accord».
15. Partie II, titre, ligne 1, remplacer «Résolution spéciale» par «Résolution mutuelle des Accords de 1958 et de 1998».
16. Partie II, titre, ligne 6 supprimer le texte «découlant respectivement de l'Accord de 1958 et de l'Accord de 1998 (S.R.2)».
17. Partie II, paragraphes 1.1, 2.1, 2.2, 2.4.1, 2.4.2, 2.5, 2.7, 2.8.2, 3.1 et 3.2, remplacer «Résolution spéciale» par «Résolution mutuelle».
18. Appendice, titre, remplacer «Résolution spéciale» par «Résolution mutuelle».

Annexe IV

Plan de la Commission économique pour l'Europe pour la mise en œuvre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (2011-2020)

Note du secrétariat

Introduction

1. La présente annexe résume les activités du WP.29 en actualisant le document ECE/TRANS/2012/4, présenté à la session de mars 2012 du Comité des transports intérieurs, dans lequel la CEE rend compte de son Plan d'action concernant la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière (2011-2020). Directement inspiré du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 établi par l'ONU, ce plan a pour but de permettre à la CEE d'atteindre ses objectifs globaux en matière de sécurité routière en tenant compte des domaines d'action prioritaires, tout en mettant en œuvre des activités et en déterminant des mesures à prendre à l'avenir pour chaque objectif, dans la zone géographique considérée et au-delà. Ce plan sera revu et actualisé tous les ans afin d'assurer que des progrès sont accomplis en vue d'atteindre les objectifs fixés et que les résultats escomptés sont effectivement atteints.

2. La présente annexe relate donc les progrès réalisés en matière de suivi et d'évaluation des activités du WP.29 dans le cadre de la Décennie d'action depuis son lancement (le 11 mai 2011). En fonction des résultats de la session de mars 2012 du WP.29, un document sera distribué pour examen et observations à la session de novembre de chaque année pendant toute la durée de la Décennie (voir le document ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 97).

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Adhésion aux conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière	<p>Suivi de l'application des conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière:</p> <p>Accord de 1958 concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (50 PC);</p> <p>Accord de 1998 concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues, (33 PC);</p> <p>Accord de 1997 concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et la reconnaissance réciproque des contrôles (12 PC);</p>	Définir des indicateurs d'application pour les conventions et accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière.	WP.1, WP.29, SC.1, WP.15	2011-2020	Nombre de nouvelles Parties contractantes (PC) aux Conventions et Accords des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et nombre de règlements des Nations Unies et de RTM adoptés à l'échelle nationale par des pays qui ne sont encore Parties contractantes à aucun accord.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
	Adoption le 23 juin 2011 d'une nouvelle Règle relative à l'aptitude des véhicules à la circulation (Règle n° 2 de l'ONU). L'adoption de cette Règle aura des répercussions au niveau de la sécurité routière.	Étendre le champ d'application des Règles n^{os} 1 et 2 de l'ONU pour tenir compte des véhicules des catégories M₁, N₁ et O₁ afin de rendre l'Accord plus utile aux économies émergentes et aux pays ne disposant pas d'un système de contrôles techniques périodiques (PTI).	WP.29	2011-2020	Nombre de nouvelles parties contractantes à l'Accord et/ou appliquant les règles de l'ONU appliquées par 12 PC.
	Campagnes de sensibilisation à l'adhésion et assistance technique.	Multiplier les consultations et ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités en vue de stimuler de nouvelles adhésions.	WP.1, WP.29, SC.1, WP.15	Activité permanente	Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions des Nations Unies et Accords de l'ONU relatifs à la sécurité routière; Cohérence entre les Conventions et Accords des Nations Unies et les lois régionales et nationales.
OBJECTIF 2: Protéger les usagers de la route					
Protection des usagers de la route vulnérables	Adoption le 14 mars 2012 du nouveau Règlement de l'ONU sur la sécurité des piétons.	Adopter de nouveaux instruments d'essai biofidèles dans les Règlements de l'ONU afin de concevoir des véhicules moins dangereux pour les piétons.	WP.29	2011-2020	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements de l'ONU.
	Demande que soit établi un document de travail mettant l'accent sur les avantages d'une utilisation adéquate des casques et leurs caractéristiques de construction (Règlement n° 22) en vue d'une protection complète de la tête afin de réduire au maximum l'impact en cas d'accident.	En cours	WP. 29	2012	Nombre de nouveaux pays appliquant le Règlement n° 22 de l'ONU.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
	Attention particulière accordée à la sécurité de la mobilité et aux usagers de la route âgés grâce à l'adoption de dispositions dans le Règlement n° 16 relatives aux limiteurs de charge des ceintures de sécurité afin de réduire les risques de fracture des côtes.		WP.29	2011-2020	Nombre de Parties contractantes supplémentaires appliquant le Règlement n° 16 (46 PC).
OBJECTIF 3: Rendre les véhicules plus sûrs					
Encourager les États Membres à appliquer et à promulguer les normes de sécurité pour les véhicules à moteur définies par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)	Après l'adoption d'un RTM et de deux Règlements de l'ONU, le nombre total des Règlements de l'ONU est de 129 et celui des RTM de 12.	Élaborer d'autres règlements, RTM et amendements ayant trait à la sécurité routière.	WP.29	2011-2012	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements de l'ONU.
	Adoption le 14 mars 2012 du nouveau Règlement sur les sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL). Ce nouveau Règlement de l'ONU rendra la sécurité active (système d'éclairage du véhicule) plus efficace et mieux adapté à la circulation routière.	Transférer la technologie DEL à tous les dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules.	WP.29	2012-2020	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements de l'ONU.
	Adoption le 17 novembre 2011 d'un nouveau RTM sur l'emplacement, les moyens d'identification et le fonctionnement des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles. Ce nouveau RTM rendra le fonctionnement des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles plus efficace et mieux adapté à la circulation routière.	Transférer les prescriptions du RTM dans le Règlement de l'ONU correspondant.	WP.29	2011-2020	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements de l'ONU.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
	Adoption en 2011 de 45 amendements à des Règlements de l'ONU afin de les adapter au progrès technique.	Continuer à actualiser les Règlements de l'ONU à la lumière du progrès technique.	WP.29	2011	46 Parties contractantes appliquant le RTM.
	Adoption de 7 amendements à des RTM afin de les adapter au progrès technique.	Continuer à actualiser les RTM à la lumière du progrès technique.	WP.29	2011	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements de l'ONU.
	Participation du secrétariat à l'atelier sur la coopération, dans le domaine de la réglementation, des membres du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, le 9 novembre 2011. Les pays présents ont été invités à appliquer les règlements établis par le WP.29 et à adhérer aux Accords de 1958 et de 1998.	Assurer le suivi de la suite donnée à la participation du secrétariat aux travaux du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC.	WP.29	2011-2020	Nombre de nouvelles Parties contractantes appliquant les Règlements de l'ONU.
Mesures prises par les organisations régionales d'intégration économique et les Parties contractantes visant à remplacer la législation régionale par les Règlements et les Règlements techniques de l'ONU	Inclusion dans le Règlement de la Commission européenne n° 407/2011 du 27 avril 2011, de 62 Règlements de l'ONU ayant valeur contraignante (annexe IV du règlement (CE) n° 661/2009 concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur).	Assurer le suivi de la suite donnée à l'entrée en vigueur du Règlement de l'Union européenne.	WP.29	2011-2020	Nombre de directives nouvelles remplacées par des Règlements de l'ONU. (Environ 54 directives remplacées).
Sécurité active et passive	Élaboration et adoption de règlements et de RTM sur les questions suivantes: dispositifs de retenue pour enfants, prévention des blessures à la nuque par coup de fouet, protection contre les chocs avant/latéral/arrière, ceintures de sécurité et leurs ancrages, protection contre les chocs électriques dans les véhicules électriques et hybrides.	Élaborer et adopter un nouveau règlement sur les systèmes de retenue afin d'améliorer la protection des enfants.	WP.29	2012	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement de l'ONU.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
	Adoption de règlements sur la sécurité passive (comportement au choc), ceintures de sécurité: 1970, casques de protection: 1972, systèmes de retenue pour enfants (SRE): 1981, essais de choc avant et latéral: 1995, sécurité des piétons: 2008, sécurité des véhicules hybrides et électriques: 2010.	Modifier le règlement et le RTM sur les appuie-tête afin d'y introduire des dispositions visant à réduire les blessures par coup de fouet.	WP.29	2012	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement de l'ONU.
		Adopter un nouveau règlement/RTM et modifier les règlements existants afin d'améliorer la sécurité des véhicules hybrides/électriques/à hydrogène.	WP.29	2012	Nombre de Parties contractantes appliquant le nouveau Règlement de l'ONU.
		Élaborer des amendements au règlement sur le choc avant en accordant une attention particulière à la protection des passagers plus âgés et aux passagères, ainsi qu'à l'optimisation des interactions structurelles des véhicules afin d'améliorer la protection du passager et des partenaires.	WP.29	2014	En attente de l'approbation de cette activité du GRSP et du WP.29 – Amendements adoptés.
		Élaborer de nouveaux règlements sur les thèmes suivants: systèmes de retenue pour enfants (2012), essai de choc latéral contre poteau (2012), sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (2012), harmonisation des mannequins (2013), compatibilité entre véhicules en cas de choc (2015).	WP.29	2012-2015	Nombre de Parties contractantes appliquant les Règlements de l'ONU.

<i>Domaines d'action</i>	<i>Mesures présentes et passées prises par la CEE</i>	<i>Mesures futures de la CEE</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Véhicules de transport routier peu bruyants (QRTV)	Élaboration, en vue de son adoption, d'une première série de directives sur les éléments techniques des véhicules de transport routier peu bruyants (QRTV) (insérés dans le R.E.3).	Adopter un nouveau RTM afin d'assurer que les véhicules électriques et hybrides sont audibles.	WP.29	2012-2013	Nombre de Parties contractantes appliquant le Règlement de l'ONU.
OBJECTIF 5: Faire en sorte que les technologies soient adaptées à une mobilité plus sûre					
Innovation – Systèmes de transport intelligents	Élaboration d'une stratégie pour les systèmes de transport intelligents (feuille de route).	Promouvoir les systèmes de transport intelligents en vue d'améliorer la sécurité routière.	Secrétariat, WP.1, SC.1, WP.5, P.15, WP.24, P.29	2011-2020	Ensemble de documents publiés relatifs à la stratégie pour les systèmes de transport intelligents: document de référence, note stratégique, feuille de route. Mise en œuvre de la feuille de route relative aux systèmes de transport intelligents.
-	Mise à jour des règlements existants et élaboration de nouveaux afin d'appuyer les systèmes de transport intelligents pour la sécurité des véhicules .	Organisation d'ateliers de renforcement des capacités.	WP.29	2011-2020	Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisés.
-	Traitement des problèmes liés aux systèmes actifs d'aide à la conduite grâce à la coopération entre le WP.1 et le WP.29.	Organiser des ateliers pour aborder ces problèmes et formuler des recommandations pertinentes.	WP.1, WP.29	2011-2015	Amendement à la Convention de 1968 sur la circulation routière.

Annexe V

État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de règlements admissibles¹

Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 15 novembre 2012

GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM sur les pneumatiques	Oui/ Royaume-Uni	France	AC.3/15	2012/125 (Rapport d'activité préliminaire)	Une partie du projet de RTM (phase 1) a été examinée par le GRRF (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2012/22) et une version actualisée devrait être examinée à sa session de février 2013
RTM n° 3 sur les systèmes de freinage des motocycles	Non	[Italie, Canada]	---		L'IMMA a soumis une proposition (GRRF-73-11) de modification de la méthode d'essai. Le GRRF devrait travailler à une version révisée proposée par le Canada et l'Italie lors de sa prochaine session.

GRSP

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Phase 2 du RTM n° 7 (appui-tête)	Oui/ Royaume-Uni	Japon	AC.3/25/Rev.1	2012/34 (Troisième rapport d'activité)	L'AC.3 a accepté de proroger le mandat du groupe de travail informel jusqu'en décembre 2013.
Phase 2 du RTM n° 9 (Flex-PLI) (Sécurité des piétons)	Oui/ Allemagne/ Japon	Allemagne/ Japon	AC.3/24	2012/58 (Mandat et premier rapport d'activité) 2012/120 (Deuxième rapport d'activité)	L'AC.3 a approuvé le mandat.

¹ Les informations concernant les Parties contractantes (33), le Registre mondiale et le Recueil des règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement au RTM n° 9	N° 2	Pays-Bas	AC.3/31	---	Le GRSP devrait adopter la proposition à sa session de décembre 2012.
HFCV-SGS	Oui/ États-Unis d'Amérique/ Japon	Allemagne Japon/ États-Unis d'Amérique	AC.3/17	GRSP/2012/23	L'AC.3 a accepté de proroger le mandat du SGS jusqu'en décembre 2012.
RTM sur l'essai de choc latéral contre un poteau	Oui/ Australie	Australie	AC.3/28	2012/59 (Mandat révisé et deuxième rapport d'activité)	L'AC.3 a adopté le document 2012/59.
RTM sur les VE	Oui/ États-Unis d'Amérique/ Union européenne/ Japon/ Chine	Union européenne/ Japon/ États-Unis d'Amérique/ Chine	AC.3/32	2012/121 (Mandat) 2012/122 (Premier rapport d'activité)	L'AC.3 a adopté le mandat et le premier rapport d'activité du groupe de travail informel à sa session de novembre 2012.

GRPE

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 3 au RTM n° 2	Non	Japon	Demande de mandat (WP.29-158-11)		L'AC.3 a accepté à sa session de novembre 2012 d'amender le RTM n° 2. Le GRPE reprendra à sa session de janvier 2013 l'examen d'un amendement destiné à corriger certaines équations et une figure.
Rectificatif 2 à l'amendement 1 au RTM n° 4 (WHDC)				[ECE/TRANS/180/Add.4/Amend.1/Corr.2]	
Amendement 3 au RTM n° 4 (WHDC)	Oui/ CE	Union européenne/ Japon	AC.3/29		Une feuille de route révisée, avec un retard de quelques mois par rapport au plan de travail initial, a été présentée au GRPE en juin 2012. Le GRPE a conclu que ce retard ne nécessiterait pas une prorogation du mandat du groupe de travail informel HDH.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 1 au RTM n° 5 (OBD)	N° 1	Union européenne	AC.3/30	[ECE/TRANS/180/Add.5/Amend.1] [ECE/TRANS/180/Add.5/Appendice 1/Amend.1]	L'AC.3 a adopté un amendement destiné à fournir des explications concernant la mise en œuvre des niveaux d'émissions Euro VI comportant notamment une révision des conditions de désactivation proposées en 2011 pour les systèmes d'autodiagnostic.
Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)	--	Union européenne et Japon	AC.3/26 et Add.1		L'AC.3 a noté que la dernière feuille de route prévoyait l'adoption du RTM à la session de mars 2014 du WP.29/AC.3, ce qui exigeait une réunion spéciale du GRPE à la fin de 2013. L'AC.3 a accepté la proposition du GRPE (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64) de tenir une session spéciale en même temps que la session de novembre 2013 du WP.29.
Sous-groupe de la mise au point du cycle de conduite harmonisé (DHC)	Japon	Union européenne et Japon	AC.3/26 et Add.1		---
Sous-groupe de la mise au point de la procédure d'essai (DTP)	Suisse	Union européenne et Japon	AC.3/26 et Add.1		Un projet de RTM devrait être soumis à l'AC.3 à sa session de mars 2014 (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64).

GRB

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Véhicules routiers peu bruyants	Oui/ États-Unis d'Amérique/ Japon	Union européenne/ Japon/ États-Unis d'Amérique	---	AC.3/33 (Y compris le mandat)	---

GRSG

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles	Non	Italie	---	[AC.34]	L'AC.3 a adopté une proposition d'élaboration d'amendements.

Situation en ce qui concerne les échanges de vues

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade</i>
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	Non	Non	---	Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que des renseignements actualisés sur les activités en cours sur ce point dans son pays seraient communiqués.
GRSP	Mannequins harmonisés de choc latéral	Oui	États-Unis d'Amérique	2010/88 (deuxième rapport de situation)	Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que des renseignements actualisés sur la mise au point de certains mannequins, tenant compte de dispositions du droit de l'environnement, seraient communiqués à l'A.C.3 à sa session de novembre 2012.
GRPE	Véhicules électriques et environnement (EVE)	États-Unis d'Amérique	Union européenne/ Japon/États-Unis d'Amérique/ Chine		Le mandat devait être soumis à l'AC.3 à sa session de mars 2013.
GRE	Systèmes d'éclairage de la route	Non	Non	---	Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
WP.29	STI	Non	---	---	Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que la NHTSA recueillait les observations du public dans le cadre de ses activités de recherche consacrées à la distraction des conducteurs jusqu'en juillet/août 2012.